



## DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

### COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

#### SEANCE DU TRENTE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS

#### DELIBERATION N°DCC2023-102

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil communautaire :24

En exercice : 24

Qui ont pris part à la délibération :15

Absents :9

Pouvoir :0

Pour :15

Contre :0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 22 Novembre 2023

Date d'affichage :1er Décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI en son siège.

**Etaient présents :** Noël-Dominique LIVRELLI, Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, Gabrielle FOLACCI, Roselyne FOLACCI, Jean-Baptiste GIFFON, Madeleine GUGLIELMI, Thérèse MALU, Achille MARTINETTI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Paul MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Patrick NANNI, Antoine OTTAVI, Dominique VINCENTI.

**Etaient absents :** François CHIARASINI, Monique CHIOCCA, Corinne DIANI, Ange-Marie GAMBARELLI, Jean-Luc GIOCANTI, Catherine MAZZACAMI, Marie-France ORSONI ; Antoine PELLEGRINETTI, Pierre POLI

**Secrétaire de séance élue :** Madeleine GUGLIELMI

---

**OBJET : FIXATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES FORFAITS DE REMONTEES MECANIQUES POUR LA SAISON DE SKI 2023-2024 AU DOMAINE SKIABLE D'ESE.**

---

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2023-08-11-00001 du 11/08/2023 portant modification des statuts de la communauté de communes, modifié par l'arrêté préfectoral n°2A-2023-09-06-00002 du 06/09/2023, Considérant la nécessité de fixer la grille tarifaire pour la saison 2023-2024 ;

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après avoir délibéré,**

#### DECIDE

#### Article 1 : Tarifs de Forfaits de remontées mécaniques

La grille tarifaire pour la saison de ski 2023-2024 au Domaine Skiable d'Ese est fixée comme suit :

	Adulte (+ de 15 ans et moins de 65 ans)	Enfant (de 5 à 15 ans) et séniors (de + de 65 ans)	Famille (2 adultes et 2 enfants minimum)	Groupes scolaires et centres de loisir (participants)	Comités d'entreprises	Vente à des CCAS - CIAS Collectivités (action sociale)
Demi-journée	13 €	10 €	60 €			



<b>1 jour</b>	<b>26 €</b>	<b>20 €</b>	<b>80 €</b>	<b>10 €</b>	<b>23 €</b>	<b>10 €</b>
<b>2 jours</b>	<b>50 €</b>	<b>30 €</b>	<b>150 €</b>		<b>45 €</b>	
<b>6 jours</b>	<b>150 €</b>	<b>100 €</b>	<b>450 €</b>		<b>140 €</b>	
<b>Abonnement saison</b>	<b>200 €</b>	<b>150 €</b>	<b>650 €</b>		<b>190 €</b>	

**Article 2 : Dispositions Complémentaires**

- Les tarifs incluent l'accès aux remontées mécaniques et aux pistes ouvertes.
- Des promotions spéciales peuvent être mises en place par arrêté du président de l'intercommunalité avant saison ou en cours de saison.
- Des tarifs négociés avec les institutions publiques peuvent être mis en place par arrêté du Président de l'intercommunalité avant saison ou en cours de saison sur des dispositifs de type « *pass-jeune* », « *pass-sport* », ou autre dispositif analogue.

**Article 3 : Conditions générales de vente**

Le Président est autorisé à fixer les conditions générales de vente par arrêté.

**Article 4 : Entrée en Vigueur**

La présente délibération entre en vigueur à compter de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

La secrétaire de séance  
**Madeleine GUGLIELMI**

Le Président  
**Noël-Dominique LIVRELLI**



*La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.*

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérécours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*